



- Groupe I -

(Chps I, II, III, IV ( & U L P H V F R Q W U, W (Nofrkes impéatives de droit international général (jus cogens) et XI (Autres décisions)

Je vous remercie, Monsieur le Président.

La délégation française remercie la Commission du droit international pour son dernier UDSSRUW G¶XQH JUDQGH ULFKHVH HW IpOLFLWH VHV P

Avant de formuler des observations sur les sujets examinés par la Commission, je débiterai mon intervention par plusieurs remarques générales touchant à son fonctionnement.

dialogue entre la Commission et les États retour à des méthodes de travail habituelles constitue certainement un pas dans la bonne direction.

Le multilinguisme et la prise en compte des spécificités propres aux différents systèmes juridiques nationaux qui sont deux impératifs fondamentaux de l'Union européenne commandent le fonctionnement de la Commission. Les travaux de la Commission ne sauraient être le reflet d'une pensée juridique unique, véhiculée par une seule langue, mais doivent refléter la diversité linguistique des sources documentaires sur lesquelles la Commission travaille car cette diversité nourrit la richesse, la densité et la précision de ses travaux.

Ma délégation déplore cependant les approximations terminologiques dans la version française des travaux de la Commission qui ont un impact sur le fond des questions traitées. Par exemple, concernant les immunités de juridiction pénale étrangères, il est regrettable que l'expression « State officials » soit traduite en français par « State officials ».



travaux antérieurs, de qualifier de normes jus cogens Il est G ¶ D L O O H X U V F X U L H X [ G H  
V ¶ D G R Q Q H U j x d d c a t i o n d e s t r a v a u x a n t e r i e u r s , e n m e m e s c e n s é s c o d i f i e r l e  
droit international.

8 Q F R P S U R P L V S R X U U D L W r W U H G ¶ L Q F O X U H F H V H [ H  
F R Q F O X V L R Q V S R X U L O O X V W U H U F R P P H Q W G ¶ X Q S R L Q W  
le passé, procédé pour identifier une norme jus cogens

En troisième lieu il convient de relever que le projet de 23 conclusions soulève le  
fond diverses interrogations

conclusion «procédurale», telle que la conclusion n°21 6 ¶ D p l u t W de recommandations adressées aux Etats ' H O ¶ D Y L V G H P D G p O p J D W L ¶ D V L X O U M H U T D L W O W aient une bonne compréhension des intentions de la Commission, de démêler, dans le texte, ce qui relève de la codification de ce qui relève de développement progressif.

- Groupe II -

(Chps VI (Protection des navires de guerre et des navires de transport)  
(Immunité de juridiction des navires de guerre et des navires de transport)  
du niveau de la mer au regard du droit international)

que pénale internationale ne clôture pas le débat sur la question de la responsabilité internationale des Etats. En effet, les immunités que peuvent faire valoir les représentants des Etats devant les juridictions internationales peuvent faire valoir devant les tribunaux étrangers.

Enfin, la délégation française rappelle que la Commission a réfléchi à la question de la forme finale à donner au résultat de ses travaux. A cet égard, la délégation française est favorable à la recommandation de la Commission sur des sujets relatifs aux immunités. Pour cette raison, elle considère que les travaux de la Commission sont satisfaisants.

Enfin, la Commission a souligné que le sujet est complexe et important pour notre avenir. La France est prête à apporter à la Commission toute l'aide nécessaire.

Le travail retenu par la Commission pour traiter de ce sujet est celui de la procédure ordinaire. Il importe en effet que les débats aient lieu, de manière publique, en séance plénière et que les projets de texte adoptés progressivement année après année, avec leurs commentaires, soient transmis à la Sixième Commission. Le fait de limiter la composition non limitée, coprésidée de manière permanente par 5 membres de la Commission, risque en revanche de nuire à la transparence des débats. La conséquence est que les travaux ne sont pas publiés. Le rapport final adopté à la fin du processus.



3RXU XQ VXMHW G¶XQH WHOOH LPSRUWDQFH SRXU OH  
UDPLILFDWLRQV SRXU OH GURLW LQWHUQDWHUHQDO VRQW  
toute transparence la Sixième Commission aux travaux de la CDI, y compris lorsque ceux  
en sont encore à un stade précoce. G DYDQWDJH HQFRUH ORUVTX¶LOV F  
VXU OHTXHO OD SU D W L J X S H Q ¶ R Q W ( S D W V H G F R O ¶ H X OH W  
clairement.

Ma délégation suggère que le \* URXSH G¶pWXGH VRLW OH SOXV W  
travaux et les publie régulièrement de manière à ce que les États y réagissent chaque année  
voire à ce que la Commission revienne à sa procédure normale, à partir  
un système de rapporteurs spéciaux sur ce sujet

Je vous remercie Monsieur le Président.